

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2023

**Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11**

**Nombre de membres en exercice : 09**

**Nombre de membres présents : 08**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Octobre 2023**

**Étaient présents** : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

**Était absent** : Mr Axel GROMER, excusé.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Trente du mois de Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

**ORDRE DU JOUR** : (Voir convocation)

### **1- Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 19/10/2023**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 19 Octobre 2023 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2- Modification des statuts N° 5 de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la délibération prise en conseil communautaire sur la modification N° 5 apportée aux statuts de la communauté de communes.

Les modifications concernent l'ajout de la compétence suivante :

- Approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau

Monsieur le Maire soumet au vote cette modification des statuts de la communauté de communes « Terres des Confluences ».

Votants : 08    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

**3- Avenant N°3 au marché de travaux Lot N°1 Gros Œuvre/VRD -Plus -Value pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs nécessitent des modifications sur le lot N° 1 – Gros Œuvre/VRD de 16 437,00 € HT de plus-value pour les travaux de reprises de soubassement extérieur, des reprises de mur mitoyen en enduit, des créations de linteaux et des reprises de l'angle du bâtiment en béton armé.

Le marché est donc arrêté comme suit :

Lot	Entreprise	Marché Initial	Avenant H.T	Montant H.T
Lot N° 1 - Gros Œuvre/VRD	MONTOUX	369 705,70 €	+ 16 437,00 €	386 142,70 €
Total H.T.		369 705,70 €	+ 16 437,00 €	386 142,70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cet avenant N°3 de 16 437,00 € HT et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour continuer le chantier de réhabilitation de l'ancienne mairie.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

**4- Avenant N°2 du contrat de maîtrise d'œuvre des architectes DANGAS et LAURENCE pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements ont nécessité des corrections sur le lot N° 1 – Gros Œuvre/VRD pour un montant de 50 548,00 € HT de plus-value de travaux.

Les trois avenants pour ces travaux complémentaires ont augmenté le montant initial des travaux. Une plus-value d'honoraires a donc été calculée par les architectes pour un montant de de 3 795,14 € HT qui correspond à 7,508 % du total des avenants.

- Contrat de maîtrise d'œuvre : Architectes Dangas et Laurence : + 3 795,14 € HT

Le marché est donc arrêté comme suit :

Marché	Entreprise	Marché	Avenant H.T	Montant H.T
Maîtrise d'œuvre	Cabinet d'architectes DANGAS et LAURENCE	55 260,00€	+ 3 795,14 €	59 055,14 €
TOTAL H.T		55 260,00 €	+ 3 795,14 €	59 055,14 €

Monsieur le Maire soumet au vote cet avenant N°2.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **+ 5- Virements de crédits N° 2023VC001 du 20/11/2023 – Dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au virement de crédits sur le budget de la commune pour un montant de 9 300,00 € le 20 Novembre 2023. Les crédits ouverts au compte « Frais d'études, de recherche et de développement » - article 203 étaient insuffisants. Ce virement a permis de payer les factures des architectes DANGAS et LAURENCE pour des études des futurs projets d'aménagement d'un local associatif dans l'ancien local des chasseurs et la réhabilitation du logement du foyer rural.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **+ 6-Projet de signature de la convention Territoriale Globale de services aux familles CAF 82 et les communes membres de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est sollicité afin de valider la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, qui est le nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire, est une convention de partenariat co-construite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et la Communauté de Communes Terres des Confluences visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et habitat, de l'accès aux droits, de la santé et de la mobilité afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

En s'engageant dans une CTG, la Communauté de Communes Terres des Confluences, ses communes parties et la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne se positionnent en faveur du projet social de territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **+ 7- Projet de convention d'un service commun de médiation numérique itinérant entre la communauté de communes Terres des Confluences et des communes membres**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme FOUCHÉ qui précise que 17 personnes suivent régulièrement les cours informatiques de Mme Sarah BRIAUT tous les 15 jours à Saint-Aignan.

Des personnes de Castelferrus ou d'autres villages sont également venues à ces séances. Pour rappel, ce service est facturé à la commune et il semblait donc illogique que la commune paye pour des personnes qui n'habitent pas la commune.

La communauté de communes vient d'embaucher la conseillère numérique et elle pourra désormais aller dans tous les villages de l'intercommunalité. Une convention doit être signée pour entériner ce service commun de médiation numérique itinérant.

Un nouveau planning va être mis en place car elle va se déplacer dans une vingtaine de communes en 2024.

Monsieur le Maire soumet au vote la signature de cette convention.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **8- Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2024-2029**

Monsieur le Maire a fait parvenir à chaque conseiller municipal le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour en prendre connaissance.

Il informe le Conseil Municipal que Terres des Confluences a émis un avis défavorable car le coût est trop important. Ces projets devraient être portés par des grandes villes.

Il demande aux conseillers municipaux d'émettre un avis sur ce projet de schéma départemental. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux émettent un avis défavorable sur ce projet.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 04 Pour : 04

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **9- Projet d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à Mr DELZERS route de Castelferrus**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le « chemin des écoliers » qui va de la commune de Saint-Aignan vers Castelferrus est un projet qui devrait être réalisé dans les années à venir.

Ce projet de cheminement doux se ferait le long de la route départementale N°26 qui relie nos deux villages. Pour mener à bien cet aménagement, il convient d'acquérir le terrain cadastré B203 de 2735 m2 appartenant à Mr DELZERS Jean-Claude.

Dans un courrier du 24 Février 2023, Mr DELZERS a déclaré vouloir vendre la parcelle B 203 à la mairie de Saint-Aignan pour la somme de 3 000 € (Trois mille euros).

Cette acquisition permettrait de pouvoir réaliser les travaux nécessaires sur ce chemin pour que les promeneurs et les écoliers puissent l'emprunter en toute sécurité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de cette parcelle de 2 735 m<sup>2</sup> à Mr DELZERS pour un montant de 3 000 €.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **10- Etude des devis pour des travaux sur l'intersection du petit chemin**

Monsieur le Maire présente les trois devis de l'entreprise EUROVIA pour des travaux de réfection de voirie sur le petit chemin qui est emprunté par les camions desservant l'exploitation arboricole de Mr BRUZON.

La commune peut obtenir un financement de la communauté de communes Terres des Confluences par le biais du fonds de concours à hauteur de 50 %.

Les trois devis correspondent à trois options possibles :

Option N° 1 : Réfection sur une seule voie le long des bordures de 10 447,08 € TTC

Option N° 2 : Réfection de la totalité du carrefour de 23 846,88 € TTC

Option N° 3 : Réfection de la totalité du carrefour + busage de 27 729,60 € TTC

Après discussion, les conseillers municipaux décident de faire des travaux pour uniquement renforcer le virage pour le passage des camions. Ce projet sera normalement inscrit au budget 2024.

Un nouveau devis sera demandé à Eurovia pour la réfection du carrefour et des tranchées pour le réseau d'assainissement.

Les conseillers municipaux sont d'accord avec ce projet de réfection.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 00 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **11- Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gestion de la communauté de communes n'a pas été remise en cause. Mr Briois, Président de Terres des Confluences, est satisfait de ce rapport d'observations sur le contrôle des comptes sur la gestion de la communauté de communes.

Mr le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le rapport.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 00 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

**12- Décision modificative N° 2023D032M01 du 08 Décembre 2023 - Virement de crédits N° 2 Section Investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à un virement de crédits en investissement sur le budget 2023.

En effet, les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs ont été imputés sur l'article 2132 « Immeubles de rapport ». Cette imputation comptable correspond tout à fait à cette nature de travaux mais elle ne permet pas de percevoir le remboursement de la TVA des factures payées aux entreprises.

Ce virement de crédits de 886 200,00 € du compte 2132 « Immeubles de rapport » au compte 231 « Travaux en cours » va permettre à la commune de pouvoir demander le versement du Fonds de Compensation de la TVA à l'Etat pour toutes les factures payées en 2023 pour ce chantier.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette décision modificative.

Votants : 08    Contre : 0    Abstention : 00    Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

Le Maire,  
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,  
Maryse SOULIGNAC

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35**